



**4^{ème} Conférence islamique des Ministres
de l'Environnement**

Déclaration de Tunis

Sur

**la consolidation des efforts du monde islamique
pour la protection de l'environnement
et le développement durable**

République Tunisienne: 26-27 Chawal 1431H /5-6 octobre 2010

Déclaration de Tunis

Nous, membres de la Conférence islamique des ministres de l'Environnement dans les Etats membres de l'Organisation de la Conférence islamique, réunis dans le cadre de la quatrième session de la Conférence, tenue sous le patronage de Son Excellence le Président de la République Tunisienne, à Hammamet, les 26 et 27 Shawal 1431H, correspondant au 5-6 octobre 2010 ;

Nous basant sur les résolutions des trois précédentes sessions de la Conférence islamique des ministres de l'Environnement (Jeddah, Royaume d'Arabie Saoudite, 2002 et 2006 ; siège permanent de l'ISESCO, Rabat, Royaume du Maroc, 2008) ;

Nous fondant sur les Engagements de Jeddah pour le développement durable, issus de la 2^{ème} session de la Conférence islamique des ministres de l'Environnement (Jeddah, Royaume d'Arabie Saoudite, 2006) ;

Nous inspirant de la vision et des concepts islamiques appelant à la préservation de la dignité humaine, au peuplement de la terre par les actes vertueux et les actions utiles, fondement du développement durable, et à la pérennisation des valeurs de complémentarité pour le bien-être des générations actuelles et montantes ;

Tenant compte des orientations des organisations, instances et programmes internationaux, notamment le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, dans les domaines de la protection de l'environnement et du développement durable ;

Nous appuyant sur le Rapport d'évaluation du bilan des trois précédentes sessions de la Conférence islamique des ministres de l'Environnement ;

Ayant pris connaissance et examiné les projets de stratégies, de programmes et de documents d'orientation soumis par l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture (ISESCO) ;

Ayant pris connaissance du Rapport final de la 1^{ère} réunion du Bureau exécutif islamique pour l'Environnement, tenue du 18 au 19 janvier 2010 au siège permanent de l'ISESCO à Rabat, au Royaume du Maroc, sous la présidence de Son Altesse Royale le Prince Turki bin Nasser bin Abdulaziz, Président général de la Météorologie et de la Protection de l'Environnement au Royaume d'Arabie Saoudite, Président du Bureau exécutif islamique pour l'Environnement ;

Nous félicitant du discours de Son Excellence le Président de la République Tunisienne, à la cérémonie d'ouverture de la Conférence ; **nous félicitant** également de sa vision sage et prospective concernant la protection de l'environnement, la préservation de la vie sur terre, le traitement des questions de l'environnement et la consolidation de la solidarité internationale afin d'aider les pays à réaliser le développement et la prospérité pour leurs peuples, si bien que la conférence a adopté le discours de Son Excellence en tant que document de référence de la Conférence ;

Conscients des dangers et des défis auxquels est confronté l'environnement dans le monde islamique ; **conscients**, par ailleurs, des répercussions de ces dangers sur le développement durable dans les pays islamiques ;

Soulignant notre engagement à assumer nos responsabilités dans le domaine de la valorisation et de la préservation de l'environnement ;

Nous félicitant des débats fructueux et responsables qui ont eu lieu durant les séances de la Conférence ; **nous félicitant** également de la qualité des stratégies, études, documents et rapports présentés durant la conférence ;

avons convenu d'adopter la Déclaration suivante où nous appelons à :

1. S'inspirer des nobles principes et valeurs de la religion islamique dans le domaine de la préservation de l'environnement et les intégrer dans les politiques nationales environnementales et de développement dans les pays islamiques ;
2. Renforcer la coopération entre les pays islamiques dans le domaine de l'environnement et du développement durable, conformément au principe de la solidarité islamique et dans le cadre de l'action islamique commune ;
3. Faire face aux défis environnementaux, notamment le changement climatique et ses répercussions négatives sur l'avenir du développement dans les pays du monde islamique, et coordonner les efforts et les positions des pays islamiques dans ce domaine ;
4. Réaffirmer l'engagement à mettre en œuvre la « Déclaration islamique sur le développement durable », issue de la 1^{ère} session de la Conférence islamique des ministres de l'Environnement (Jeddah, Royaume d'Arabie Saoudite, 2002) et les « Engagements de Jeddah pour le développement durable », issus de la 2^{ème} session de la Conférence islamique des ministres de l'Environnement (Jeddah, Royaume d'Arabie Saoudite, 2006) ;
5. S'impliquer dans les efforts déployés au niveau international pour faire face au phénomène de l'effet de serre et intensifier la participation des Etats membres et des organisations de la société civile à la conférence de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Cancun, Mexique, 2010) ;
6. Accueillir favorablement l'initiative de Son Excellence le Président de la République Tunisienne, portant sur la création, en coordination avec l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture (ISESCO), d'un Observatoire régional d'alerte précoce contre les catastrophes naturelles ; soutenir et adopter la proposition appelant à ce que la République Tunisienne abrite le siège de cet Observatoire ;
7. Accueillir l'appel de Son Excellence le Président de la République Tunisienne, à la création du Conseil islamique de l'eau qui a fait l'objet d'une résolution du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence islamique qui aurait le statut d'une institution scientifique de référence et consultative, chargée de l'étude de la réalité des ressources en eau dans nos pays,

de l'élaboration d'un système informatique qui leur serait dédié et de l'utilisation des nouvelles technologies pour en assurer la mobilisation et l'exploitation rationnelle.

8. Inviter la Conférence à réunir les moyens de concrétiser la proposition susmentionnée et élaborer les mécanismes nécessaires à sa mise en œuvre dans le cadre du Bureau exécutif islamique pour l'environnement et en coordination avec l'OCI ;
9. Souligner la nécessité d'accélérer la mise en place d'un mécanisme de coordination pour les pays islamiques afin de soutenir les programmes locaux de lutte contre la désertification, renforcer l'échange d'expertises et d'expériences pour faire face à l'impact du phénomène de la désertification et tirer profit des fonds d'adaptation aux changements climatiques et des mécanismes de développement propre, conformément au programme d'action islamique pertinent ;
10. Inciter les Etats membres à multiplier les manifestations nationales et régionales pour célébrer l'année internationale de la Jeunesse et inviter le Président de la 4^{ème} Conférence islamique des ministres de l'Environnement à présenter l'Appel de Tunis sur la jeunesse et la biodiversité aux différentes instances des Nations Unies, notamment la 10^{ème} conférence des parties à la convention des Nations Unies sur la diversité biologique (COP-10), prévue au Japon, pour adoption ;
11. Se féliciter du Programme d'action islamique pour l'environnement et œuvrer à en assurer la mise en œuvre à travers la conception de programmes, d'activités et de projets susceptibles de traiter les questions environnementales dans les pays islamiques ;
12. Saluer les réalisations des organisations et des instances de la société civile opérant dans le domaine de l'environnement dans les pays islamiques et promouvoir leurs efforts dans ce domaine ;
13. Saluer l'adoption du Projet de « Stratégie pour la gestion des risques de catastrophes et des implications du changement climatique dans le monde islamique » et œuvrer à prendre les mesures appropriées pour élaborer le plan de mise en œuvre y afférent en collaboration avec le Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement (GFDRR) et les parties concernées ;
14. Inviter l'ISESCO à contribuer activement, en collaboration avec la Banque mondiale et le Fonds pour l'Environnement mondial, à la « Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification » initiée le 16 août 2010, et soutenir le Programme des écosystèmes et des modes de vie du désert dans la région MENA pour optimiser l'exploitation des écosystèmes ;
15. Mettre en garde contre la multiplication des risques des catastrophes environnementales et des pertes qu'elles engendrent en vies humaines et en biens, souligner la nécessité d'y faire face à travers la prévention anticipée et la promotion de la culture de la prévention des catastrophes, élaborer ses stratégies

de lutte pertinentes et souligner l'importance de la coopération dans ce domaine avec le Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement ;

- 16.** Œuvrer à élaborer des politiques nationales efficaces pour préserver les sources d'énergie disponibles et utiliser les technologies d'énergie nouvelle et renouvelable, conformément à la Stratégie pour la promotion de l'efficacité énergétique et l'utilisation des sources d'énergie propre et renouvelable dans le monde islamique ;
- 17.** Renouveler l'engagement du Monde islamique à activer les programmes de l'Année internationale de la biodiversité (2010) et intensifier les efforts pour assurer la préservation et la protection de la biodiversité à travers le renforcement de la conscience quant à l'importance de la biodiversité et de la lutte contre les dégradations accrues des écosystèmes résultant de la dégradation des conditions environnementales et des changements climatiques ;
- 18.** Accorder davantage d'intérêt aux écosystèmes dans les déserts de manière générale, et particulièrement dans la région MENA, de façon à promouvoir la préservation de la biodiversité et des spécificités environnementales de ces zones ;
- 19.** Saluer de nouveau la création du Centre islamique d'informations sur l'environnement ; remercier le Royaume d'Arabie Saoudite pour avoir pris l'initiative de créer ce centre et inviter les pays islamiques et les organisations et instances islamiques nationales et régionales à apporter leur soutien matériel et technique au Centre et à ses activités futures ;
- 20.** Saluer la création de la Chaire Prince Turki bin Nasser bin Abdulaziz pour les études environnementales dans les universités des Etats membres de l'OCI les plus exposés aux effets du changement climatique, laquelle a été approuvée par la 1^{ère} réunion du Bureau exécutif islamique pour l'environnement ;
- 21.** Appuyer la candidature de l'Etat de Qatar pour accueillir la 18^{ème} conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur le changement climatique (COP-18) en 2012 ;
- 22.** Charger le Président de la 4^{ème} Conférence islamique des ministres de l'Environnement et le Secrétariat du Bureau exécutif islamique pour l'Environnement de soumettre les résolutions et les recommandations de la Conférence aux conférences du Sommet islamique, aux réunions du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'OCI et aux conférences islamiques et internationales pertinentes, afin de les adopter et contribuer à leur mise en œuvre ;
- 23.** Saluer les efforts de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture (ISESCO) dans le domaine de la préservation de l'environnement, la gestion des ressources en eau, les énergies renouvelables et le développement durable, et inviter l'Organisation à poursuivre son action dans ce sens ;

- 24.** Se féliciter du soutien accordé par le Royaume d'Arabie Saoudite pour la tenue des sessions de la conférence islamique des ministres de l'environnement et du Bureau exécutif islamique pour l'environnement, ainsi que des efforts consentis par la Présidence générale de la Météorologie et de la Protection de l'Environnement au Royaume d'Arabie Saoudite dans ce domaine ;
- 25.** Exprimer reconnaissance à Son Excellence le Président de la République Tunisienne, pour avoir bien voulu placer la conférence sous son patronage, présider sa séance d'ouverture et y prononcer un discours d'orientation ;
- 26.** Remercier l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture (ISESCO), la Présidence générale de la Météorologie et de la Protection de l'Environnement au Royaume d'Arabie Saoudite et le Ministère tunisien de l'Environnement et du Développement durable pour leurs efforts dans la préparation et la tenue de cette conférence et se féliciter de la qualité des documents et de l'excellente organisation de cet évènement.